



Sources revenus Locataires

Par **vallin**, le **09/03/2012** à **00:39**

Bonjour ,

Concernant le niveau de ressources financières exigé pour une location immobilière :

En plus de ses revenus réguliers (salaires ou pension de retraite) , un candidat à la location peut-il faire valoir les revenus mensuels réguliers qu'il reçoit d'une Assurance-Vie , sous forme de rente mensuelle ?

Une attestation Bancaire de ces revenus d'Assurance-Vie peut-elle suffire comme garantie auprès du loueur ?

Merci d'avance pour vos réponses ou suggestions ..

Par **janus2fr**, le **09/03/2012** à **08:42**

Bonjour,

Aucune loi ne fixe quoi que ce soit à ce niveau. Seul le bailleur fixe ses prétentions sur les revenus exigés de ses locataires et donc des moyens de vérification qu'il accepte.

Nous ne pourrons donc pas vous répondre à sa place...